

Inf'eau Lys

Lettre d'information des 224 communes du bassin versant de la Lys.

N°11 / Mai 2005

Edito



C'est comme toujours avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve pour ce nouveau numéro de la lettre d'information du S.A.G.E. de la Lys.

Je constate avec beaucoup de satisfaction que son élaboration arrive dans sa dernière ligne droite, puisque le projet de rédaction finale devrait aboutir en septembre prochain. Je souhaite vivement que chacun continue à se mobiliser pour que nous puissions tenir cette échéance.

Je voudrais profiter de cette lettre pour vous faire part d'autres sujets qui me semblent importants pour notre S.A.G.E.. Le protocole de gestion du Canal à grand gabarit de la Lys vient enfin d'être signé et rendu public. Aboutissement de longues négociations, il permettra d'éviter de gros problèmes dans certaines situations de crise. Cette solution a été concertée avec les différents partenaires concernés. Elle vise à protéger les secteurs bâtis particulièrement exposés aux inondations. Ce protocole fera l'objet d'une explication dans un prochain numéro, mais je tenais à vous en informer dès à présent.

De plus, l'actualité législative est particulièrement riche avec la discussion en cours du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Ce projet concerne particulièrement les thèmes sur lesquels nous travaillons ensemble depuis de nombreux mois avec le S.A.G.E..

C'est pourquoi j'ai voulu vous en préciser le contenu, d'autant que je me suis particulièrement investi dans ce projet. J'en serai le rapporteur à l'Assemblée Nationale.

André FLAJOLET

Député-Maire de Saint-Venant

Président de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la Lys

ZOOM SUR LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Voici l'essentiel à retenir sur ce projet, actuellement en discussion au Parlement.

Elaboré après une phase de concertation et de débats qui a duré près de deux ans, ce projet a comme enjeu principal le respect des objectifs de la directive-cadre européenne du 22 décembre 2000, en particulier atteindre en 2015 le bon état écologique sur les trois-quarts des masses d'eau. Une meilleure participation des usagers à la gestion des services d'eau et d'assainissement et des milieux aquatiques constitue une autre de ses ambitions.

Les grands axes du projet sont les suivants :

- **Rénover l'organisation institutionnelle, notamment les agences de l'eau et le Conseil Supérieur de la Pêche**
Il s'agit de revisiter le rôle de chacun des acteurs, pour améliorer l'efficacité collective du pays dans la préservation des milieux aquatiques.
- **Lutter contre les pollutions diffuses**
- **Reconquérir la qualité écologique des cours d'eau**

- Renforcer la gestion locale et concertée des ressources en eau

- Une réforme des S.A.G.E. est envisagée pour :
- faciliter la définition des S.A.G.E.. Deux dispositions sont proposées : assouplir les règles de composition de la C.L.E. ; sur proposition de la C.L.E., les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) pourraient prendre en charge la réalisation des études, de l'animation et du suivi.
 - donner au S.A.G.E. une meilleure efficacité juridique : le S.A.G.E. pourrait définir des dispositions directement opposables aux tiers concernant l'usage de l'eau et des milieux aquatiques.

- Simplifier et renforcer la police de l'eau

Le projet de loi a également pour ambition d'unifier les outils issus de la législation sur la pêche et de la législation sur l'eau, de façon à ce que les rivières soient traitées par un corpus réglementaire unique.

- **Donner des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement dans la transparence**
- **Réformer l'organisation de la pêche.**

LES PREMIÈRES PARTIES DU S.A.G.E. ADOPTÉES PAR LA C.L.E.

La version 1 du document S.A.G.E. de la Lys avait été présentée aux membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) lors de la séance plénière du 25 novembre 2004.

Depuis, le S.A.G.E. a poursuivi son chemin vers son adoption définitive, prévue pour septembre 2005. Rappelons que la méthodologie retenue consiste à faire adopter progressivement le document, dans le but de favoriser les débats et la

concertation. C'est ainsi que le **Préambule** et l'**Etat des lieux** ont été présentés lors de la C.L.E. du 21 mars dernier, mais le quorum n'étant pas réuni, ces parties n'ont été adoptées de façon définitive que lors de la C.L.E. suivante.

Lors de cette séance plénière du 25 avril, ce sont les enjeux "**Gestion qualitative de l'eau**", "**Gestion quantitative de la ressource en eau**" et "**Gestion et protection des milieux aquatiques**"

qui ont été soumis pour adoption. Cette réunion a également permis de reconstituer la Commission Permanente, certains de ses membres ne faisant plus partie de la C.L.E..

Parallèlement à cette procédure d'adoption, les thématiques continuent d'être complétées grâce aux travaux des groupes thématiques et des Commissions Spécialisées concernées.

Quant à la prochaine séance plénière du 13 juin, elle présentera pour adoption les produits du S.A.G.E..

FOCUS SUR LES ÉTUDES RISQUES

A l'heure où la moitié des études risques est terminée, et l'autre moitié en cours de réalisation, voici un rappel de leurs objectifs et de leur état d'avancement.

Les objectifs généraux

Le bassin versant de la Lys est régulièrement touché par des phénomènes d'inondation, liés aux débordements des cours d'eau et aux eaux de ruissellement des terres agricoles.

La lutte contre les inondations est l'un des enjeux du S.A.G.E. de la Lys. C'est pourquoi le SYMSAGEL a lancé depuis 2002 une série d'études relatives à l'élaboration des Plans de gestion globale et équilibrée des écoulements et des crues des eaux pour chacun des 12 sous-bassins hydrauliques composant le bassin versant de la Lys.

Ces études ont pour but de recenser et de diagnostiquer les problèmes existants sur les ter-

ritoires concernés, afin de définir des mesures visant à réduire les désordres hydrauliques comme les débordements et les ruissellements, et protéger les zones urbanisées.

Des mesures préventives ou curatives pour résorber les dysfonctionnements sont proposées en conclusion des études. Elles sont de deux types :

- les Zones d'Expansion de Crues et les bassins de rétention (aménagements lourds), répondant à des préoccupations de court terme,
- les actions de type agri-environnemental (aménagements diffus), dont les effets se mesurent à plus long terme.

Les résultats des études présentés en réunions publiques

Les études menées sur les sous-bassins de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel, la Lys Rivière et la Lawe viennent de s'achever, et ont fait l'objet d'une restitution auprès du grand



La restitution publique de l'étude sur la Lys rivière s'est déroulée le 1^{er} avril dernier à la Salle des Fêtes de Théroüanne.

public (voir photos ci-dessus).

Avec celles concernant les sous-bassins de la Clarence, du Guarbecque, et des canaux de la Bourre, ce sont donc **six des douze études** engagées qui **sont terminées** à ce jour.

Quant aux six études en cours, elles concernent les sous-bassins de :

- la Melde du Pas-de-Calais,
- le Bas Pays, la plaine de la Lys et de la Flandre intérieure,
- la Loisme, le Surgeon et la Fontaine de Bray,
- la Laquette,
- la Meteren Becque,
- du Nœud d'Aire-sur-la-Lys (traité en interne).

Elles devraient se terminer avant l'automne.

L'ÉTUDE DE SYNTHÈSE EST LANCÉE

Rappel des objectifs

En plus de celles évoquées ci-dessus, d'autres études ont également été réalisées depuis 2002 par des acteurs institutionnels sur le bassin versant de la Lys :

- étude menée à la demande de la DIREN sur la Lys, la Clarence et la Lawe,
- étude menée par le SIVU de la Clarence dans le cadre de sa démarche Contrat de Rivière,
- étude Service Navigation sur le nœud hydraulique d'Aire-sur-la-Lys,
- étude menée par VNF sur les franchissements hydrauliques du Canal d'Aire à La Bassée par la Lys et ses affluents,

- ...

Elles ont toutes comporté une modélisation hydraulique et hydrologique, à des niveaux

plus ou moins détaillés selon les contextes.

Cependant, ces études restent souvent sectorielles et ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle du bassin versant.

C'est pourquoi le SYMSAGEL a souhaité remettre toutes ces études à un niveau de précision et d'approche équivalent, et en réaliser la synthèse. Celle-ci permettra ainsi de dégager les grandes orientations d'actions et d'aménagements à prévoir sur le territoire du SAGE de la Lys ainsi que les principes qui orienteront l'élaboration des protocoles de gestion des ouvrages.

L'étude de synthèse

Elle s'articule autour de trois volets :

- l'actualisation, l'intégration et la synthèse des

études hydrauliques menées sur la Clarence et le Guarbecque. Aucune étude de gestion globale et équilibrée des écoulements des eaux et des crues, comparable à celles menées par le SYMSAGEL, n'existe sur ces deux sous-bassins. Il s'agit donc d'agglomérer, d'actualiser et d'étendre les modèles existants pour atteindre un niveau de connaissance suffisant pour valider les aménagements programmés.

- la synthèse des études réalisées depuis 2002, afin de disposer d'une vision précise des apports hydrologiques des sous-bassins étudiés.
- l'élaboration d'un modèle hydraulique détaillé et complet de la Lys et de ses affluents.

Le bureau d'études SETEGUE a été choisi pour réaliser cette étude de synthèse, qui devrait se terminer au cours de l'Automne 2005.

UNE ÉTUDE SUR LA RESSOURCE EN EAU

Une étude visant à dresser l'inventaire analytique et synthétique des données existantes sur la ressource en eau du territoire du S.A.G.E. de la Lys vient d'être lancée. Elle a pour objectifs principaux de quantifier :

- la ressource actuellement disponible et sa répartition (qui l'utilise et à quelles fins),

- les besoins identifiés " intra muros " et hors territoire du S.A.G.E. de la Lys.

A noter que l'association Eau-Artois s'apprête à lancer une étude pour connaître les impacts sur le milieu environnant de l'exploitation des forages F4 et F5 situés sur la commune de Beuvry.

PROTÉGER L'EAU PAR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le S.A.G.E. de la Lys : un lieu privilégié pour développer des modes de production agricoles respectueux de la qualité de l'eau

Parce que demain se dessine aujourd'hui, il nous appartient de permettre aux générations futures d'avoir une eau de bonne qualité. Le S.A.G.E. est pour le bassin de la Lys l'outil qui permettra de faire de notre territoire un modèle de développement durable, et d'encourager la solidarité de tous les acteurs du développement (agricul-

teurs, gestionnaires et utilisateurs de l'eau...) par un travail partenarial autour de ce défi qu'il convient de relever si l'on veut ménager aux générations futures un espace de vie et de prospérité conforme aux objectifs affichés au cours des six dernières décennies.

Munich, un exemple à suivre...

La ville de Munich en Allemagne a compris depuis longtemps l'intérêt d'agir en amont pour avoir de l'eau de bonne qualité et réduire les processus coûteux de traitement. C'est ainsi que cette agglomération de 1,3 millions d'habitants a réussi à faire l'économie de toute potabilisation de l'eau.

Tout commence en 1991, lorsque l'agglomération décide d'encourager l'agriculture biologique sur 2250 hectares de terres agricoles situées à proximité de captages d'eau potable. En coopération avec les associations biologiques locales (Bioland, Demeter, Naturland), elle accompagne les agriculteurs dans cette démarche, et est même devenue leur premier client en s'approvisionnant en produits biologiques. Ainsi, sur les 13 000 litres de lait biologique produits chaque jour, 5000 litres sont distribués dans les crèches, et les lycéens trouvent des pains et des sandwichs biologiques dans leurs cantines.

Pour plus de renseignements sur les impacts de l'agriculture biologique sur la qualité de l'eau, ou sur d'autres exemples et démarches partenariales agriculteurs / acteurs de l'eau, contactez le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (GABNOR) : GABNOR - Le Paradis - 59 133 PHALEMPIN - Tél : 03 20 32 25 35 info@gabnor.org - www.gabnor.org

Cette initiative rencontre un écho favorable dans la profession agricole, puisque de 23 en 1991, ils sont **aujourd'hui 92 agriculteurs** à pratiquer l'agriculture biologique.

Le programme de soutien à l'agriculture biologique coûte **0,01 €/m³** d'eau distribuée à la ville de Munich, un coût à comparer à celui de la dénitrification (une étape de la potabilisation de l'eau) qui est de **0,27 €/m³**. En s'engageant sur le long terme pour protéger l'eau, Munich et ses citoyens réalisent donc des économies.

Quant à la qualité de l'eau, elle est naturellement excellente !



Rencontre

Des exemples d'agriculture biologique existent aussi plus près de chez nous, comme en témoigne **Christophe MINNE, maraîcher biologique à Steenbecque**

En tant qu'agriculteur, comment êtes-vous acteur de votre territoire ?

Le choix de la vente directe implique du lien social. Le panier de légumes par abonnement, par le fait de l'engagement annuel (réciproque et solidaire) va plus loin dans ce sens. L'ouverture au public est la plus grande possible : Portes Ouvertes d'APROBIO (Association de Promotion des Produits Biologiques en Nord Pas de Calais) ou réservées aux abonnés des paniers (1 à 2 fois par an), visites organisées pour différentes associations.

J'accueille des stagiaires provenant de différents horizons (formation, insertion, handicap,...).

Je fais également de l'accueil éducatif d'enfants de tous âges.

J'accorde de l'importance à la solidarité avec les autres producteurs. Ainsi, pour mes paniers, je m'approvisionne chez d'autres producteurs ; je participe également au Biocabas et au Conseil d'Administration du GABNOR.

J'adhère à plusieurs associations nationales, régionales ou locales : GABNOR, AVENIR (Association pour la Valorisation Economique des Nouvelles Initiatives Rurales), Accueil Paysan, CEDAPAS (Centre d'Etudes pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire), LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), PROMMATA (Promotion du Machinisme Moderne Agricole à Traction Animale), Des jardins des Paysages et des Hommes (association locale de jardinage), Choisir la Nature et la Vie (association locale d'écologie), Foyer Rural,...

Vous êtes producteur bio. De quelle manière pensez-vous mieux protéger la qualité de l'eau ?

Je n'utilise aucun intrant de synthèse qui entraînerait une pollution directe des eaux de surface et souterraines.

Je ne fertilise pas mes parcelles de manière

excessive pour éviter la formation de nitrates lessivables. Dans le cadre de la mesure 9.1 Bio d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), je me suis engagé à gérer la fertilisation et réduire de 20% les apports azotés par rapport à des références locales.

Pour arroser mes légumes, j'ai un forage et je puise l'eau souterraine. Je veille à limiter au mieux les quantités utilisées. De plus, l'eau est réintégrée à son cycle naturel aussi propre qu'avant usage. Les eaux de lavage des légumes ne vont pas à l'égout, mais rejoignent une mare où elles participent à l'entretien d'une diversité aquatique.



LA PROSPECTION ET LA VEILLE FONCIÈRE CONFIEES À LA SAFER

Pilotés par le SYMSAGEL, le Contrat de Rivière Clarence et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys (P.A.P.I.-LYS) sont des outils opérationnels et financiers de lutte contre les inondations, sur le périmètre du SAGE de la Lys. Ils prévoient à ce titre différentes actions, tels que des zones d'expansion de crues ou des bassins de rétention sur la période 2004 / 2008.

Les structures intercommunales sur le territoire desquelles se situent les aménagements prévus en prendront la maîtrise d'ouvrage, en coordination avec le SYMSAGEL.

Afin de faciliter la réalisation des ouvrages, et de pouvoir offrir des compensations foncières aux propriétaires et exploitants agricoles concernés, le SYMSAGEL a passé une convention avec la SAFER Flandres-Artois (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Les missions confiées à la SAFER sont les suivantes :

1. Une analyse foncière préalable à la réalisation des ouvrages

Cette analyse comprend une étude des caractéristiques des exploitations agricoles concernées par l'emprise des ouvrages prévus ; une étude de la propriété foncière cadastrale ; une étude de la faisabilité foncière,...

2. Une prospection et une veille foncière

La SAFER prospectera sur les communes concernées a priori par les ouvrages, dans le but de saisir à l'amiable toutes les opportunités foncières pouvant répondre aux besoins de compensations foncières des propriétaires et exploitants.

De plus, la SAFER assurera une veille sur le marché foncier agricole. Elle transmettra ainsi au SYMSAGEL des informations sur les projets de vente transmis par les notaires, concernant des biens agricoles situés dans les communes où un ouvrage est a priori prévu, et sur lesquels la SAFER détient un droit de préemption à titre agricole ou environnemental.

3. Le recueil des accords amiables au profit de la collectivité compétente

La SAFER aura un rôle d'intermédiaire entre les collectivités, Maîtres d'ouvrage et les propriétaires et exploitants, en intervenant pour le recueil à l'amiable des accords de vente et de résiliation de baux, au nom et pour le compte des Maîtres d'ouvrage, dans les périmètres des ouvrages prévus.

4. La constitution de Réserves Foncières Compensatoires

Ces réserves foncières compensatoires sont constituées par des biens agricoles maîtrisés et stockés par la SAFER. Elles sont préfinancées

auprès de la SAFER par le Maître d'ouvrage, qui assure une garantie de bonne fin à la SAFER. Ces réserves foncières doivent permettre les restructurations nécessaires des propriétés ou exploitations agricoles, concernées par la réalisation des ouvrages prévus.

De ces différentes missions, celle de prospection et de veille foncière apparaît particulièrement importante pour la réalisation des ouvrages dans de bonnes conditions, car elle permet d'agir en amont.

Le agenda du S.A.G.E

LE 13 JUIN 2005 À 14H30

à la Communauté Artois-Lys à Lillers

> Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la Lys

LE 16 JUIN 2005 À 16H À BUSNES à Busnes

> Comité de Rivière CLARENCE

Vos contacts

Estelle CHEVILLARD



Animatrice du S.A.G.E. de la Lys
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, Rue Marceline Desbordes
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 818 - 59 508 DOUAI Cédex

Tél. : 03 27 99 90 31

Fax : 03 27 99 90 15

E. Mail : e.chevillard@eau-artois-picardie.fr

Marc CORNIL



Directeur Général du SYMSAGEL
14, Rue des Martyrs
62 190 LILLERS
Tél. : 03 21 54 72 66
Fax : 03 21 54 72 61

E. Mail : symsagel@fr.oleane.com

Portrait

Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN - Ingénieur d'études, chargée des relations avec les Collectivités locales.

Dans la mission confiée par le SYMSAGEL à la SAFER, je suis la principale interlocutrice du SYMSAGEL. Je dois être informée des différents projets prévus par les Collectivités, Maîtres d'Ouvrage : je participe notamment aux différentes réunions qui ont lieu, dans le cadre des études hydrauliques menées dans chacun des sous-bassins versant où des ouvrages sont prévus, telles que les zones d'expansion de crues.

En tant que responsable des relations avec les Collectivités locales, au sein de la SAFER, je coordonne les différentes opérations menées par la SAFER pour le compte du SYMSAGEL et des Collectivités, Maîtres d'Ouvrage. J'assure notamment la veille foncière du marché agricole en lien avec mes collègues conseillers fonciers, qui de plus effectuent la prospection foncière sur le terrain à la recherche des opportunités de vente. J'ai en charge la réalisation des études foncières agricoles en lien avec mes collègues chargés d'études. J'assure le lien entre mes collègues (conseillers fonciers et chargés d'études) et les Collectivités, Maîtres d'ouvrage...

INFEAU LYS

Publication du SYMSAGEL dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys.

Directeur de Publication : Marc CORNIL
Conception, réalisation : MD Conseil

Crédits photos : GABNOR, Conseil Général du Nord, SYMSAGEL

Dépôt légal Janvier 2000

Tirage : 1000 ex.